



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
7 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention Dix-septième session

Georgetown (Guyana), 28-30 janvier 2019

### Renseignements à l'intention des participants

La dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ci-après dénommée « la conférence », se tiendra du 28 au 30 janvier 2019 à Georgetown (Guyana). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général qui pourront leur être utiles. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps voulu sur le site Web de la Convention, à l'adresse : [www.unccd.int](http://www.unccd.int).

#### 1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention, dirigé par la Secrétaire exécutive, M<sup>me</sup> Monique Barbut, a son siège à Bonn (Allemagne), à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
Langer Eugen  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn (Allemagne)  
Téléphone : + 49 228 815 2800  
Télécopieur : + 49 228 815 2898 ou 99  
Courriel : [secretariat@unccd.int](mailto:secretariat@unccd.int)

#### 2. Autorités du pays hôte

Le Gouvernement guyanien a mis en place un comité national chargé de préparer la dix-septième session du CRIC. Pour de plus amples renseignements, les participants peuvent prendre contact avec :

M. Trevor Benn  
Commissioner/Chief Executive Officer  
Guyana Lands and Surveys Commission  
22 Upper Hadfield St., Georgetown  
Guyana  
Téléphone : +592-227-4459, poste 1001  
Courriel : [trevor.benn@glsc.gov.gy](mailto:trevor.benn@glsc.gov.gy)  
Guyana Lands and Surveys Commission  
Office of the CEO Secretariat  
Courriel : [ceoffice@glsc.gov.gy](mailto:ceoffice@glsc.gov.gy)  
Téléphone : +592-226-0527-9/226-6490  
Portable/WhatsApp : +592-628-6290



### 3. Lieu de la conférence

Le CRIC tiendra sa dix-septième session du 28 au 30 janvier 2019 au Centre de conférence Arthur Chung à Georgetown (Guyana), à l'adresse suivante :

5 (E) Half Orchid Drive  
Liliendaal  
Greater Georgetown  
Téléphone : +592-222 7503  
Courriel : [accc@accc.gov.gy](mailto:accc@accc.gov.gy)  
[www.gicc.gov.gy](http://www.gicc.gov.gy)

Les consultations des pays parties touchés, visés dans les annexes concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau régional pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale et l'Europe centrale et orientale, organisées en prévision de la dix-septième session du CRIC, se dérouleront le 27 janvier 2019 au Centre de conférence Arthur Chung.

Outre la salle réservée aux séances plénières, des salles seront disponibles au Centre de conférence Arthur Chung pour les réunions informelles, sans services d'interprétation. Les dispositions à prévoir pour de telles réunions sont à convenir avec le secrétariat<sup>1</sup>. Les horaires sont en principe les suivants : de 10 heures à 13 heures, et de 15 heures à 18 heures.

### 4. Admission à la session

Les dispositions régissant les travaux de la Conférence des Parties (COP) à la Convention s'appliquent *mutatis mutandis* à ses organes subsidiaires. La participation à la conférence est donc ouverte aux délégations des Parties, aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aux observateurs, conformément aux dispositions de la Convention et au Règlement intérieur de la COP<sup>2</sup>.

Le CRIC et le Comité de la science et de la technologie (CST) étant des organes subsidiaires de la COP, les délégations des Parties n'ont pas à présenter de pouvoirs. Avant la session, une liste officielle des membres de la délégation doit toutefois être communiquée au secrétariat de la Convention pour l'inscription des participants, et pour des raisons de sécurité. La même règle s'applique aux observateurs déjà accrédités aux sessions antérieures de la COP.

Toute institution ou organisation nationale ou internationale, gouvernementale ou non, qui n'a pas encore le statut d'observateur peut être admise à la conférence sur présentation d'une demande officielle au secrétariat de la Convention, en attendant que la COP se prononce définitivement sur l'octroi du statut d'observateur à sa session ordinaire suivante. Dans sa demande, l'institution ou l'organisation doit indiquer quelles sont ses compétences ou qualifications dans les domaines visés par la Convention.

---

<sup>1</sup> Pour les personnes à contacter, veuillez consulter le Journal officiel de la session.

<sup>2</sup> Conformément au paragraphe 2 de l'article 36 de la Convention, à l'égard de chaque État ou organisation d'intégration économique régionale qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt, par cet État ou cette organisation d'intégration économique régionale, de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À l'ouverture de la conférence, le 28 janvier 2019, les Parties seront donc les États et organisations d'intégration économique régionale qui auront déposé leur instrument au plus tard le 30 octobre 2018. Les États qui l'auront fait après le 30 octobre mais avant 1<sup>er</sup> novembre 2018 deviendront parties au cours de la session. Les États qui auront déposé leur instrument après le 1<sup>er</sup> novembre 2018 ne deviendront parties qu'après la clôture de la session, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateurs. On trouvera dans le document ICCD/COP(13)/17 la liste des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des observateurs qui étaient accrédités à la treizième session de la COP. Les divers renseignements sur l'état des ratifications peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat, à l'adresse : [www.unccd.int](http://www.unccd.int).

## 5. Inscription

L'inscription des participants à la dix-septième session du CRIC se déroulera comme suit :

### Présentation de la demande d'inscription en ligne

Une page d'inscription a été conçue pour les demandes d'inscription des participants à la dix-septième session du CRIC. Les participants sont invités à se préinscrire **du 22 novembre 2018 au 10 janvier 2019** en utilisant le lien suivant : [www.unccd.int/cric-17-online-registration](http://www.unccd.int/cric-17-online-registration).

Pour faciliter la vérification des demandes d'inscription à la conférence, tous les participants doivent télécharger **une lettre d'accréditation, de nomination ou d'invitation**<sup>3</sup> confirmant qu'ils sont habilités à participer à la dix-septième session du CRIC.

Les participants sont également tenus de télécharger **une photographie au format passeport** afin d'accélérer l'inscription sur place et la remise des plaquettes d'identité.

### Confirmation et validation par courriel

Lorsque la demande d'inscription en ligne aura été approuvée, le secrétariat de la Convention validera et enverra aux participants, par courriel, une confirmation de préinscription à la dix-septième session du CRIC<sup>4</sup>.

### Inscription sur place

Une fois préinscrits, les représentants pourront finaliser leur inscription sur place et retirer leur plaquette d'identité au Pavillon des visiteurs du Centre les jours indiqués ci-après :

- Jeudi 24 janvier, de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures ;
- Du vendredi 25 janvier au dimanche 27 janvier, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures ;
- Du lundi 28 janvier au mercredi 30 janvier, de 8 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures.

Les participants sont priés de porter en permanence les plaquettes d'identité qui leur seront délivrées, car ils devront les présenter pour accéder au Centre de conférence Arthur Chung.

## 6. Comment se rendre sur le site

### Liaisons internationales par transport aérien

L'aéroport international Cheddi Jagan<sup>5</sup> (anciennement aéroport international Timehri) est l'aéroport national du Guyana. Il est situé sur la rive droite du Demerara dans le secteur de Timehri, à 41 kilomètres (25 miles) au sud de la capitale du Guyana, Georgetown. C'est le plus grand des deux aéroports internationaux desservant Georgetown. Il existe des liaisons internationales directes ainsi qu'un service de correspondance depuis [New York](#), [Miami](#), [Toronto](#), [Panama](#), [Bridgetown](#), [Port of Spain](#), [Paramaribo](#), [Aruba](#) et [Curaçao](#). C'est depuis cet aéroport que sont exploités tous les services réguliers de transport de passagers par avion à réaction.

<sup>3</sup> Si la lettre d'accréditation, de nomination ou d'invitation concerne plusieurs participants, la même lettre peut être téléchargée pour chaque personne mentionnée dans le document.

<sup>4</sup> Aux fins de l'inscription, les participants sont priés de communiquer leur adresse électronique personnelle.

<sup>5</sup> Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web de l'aéroport à l'adresse : [www.cjairport-gy.com](http://www.cjairport-gy.com).

Le deuxième aéroport international est l'aéroport international Eugene F. Correia<sup>6</sup> (anciennement aéroport d'Ogle), situé à 6 kilomètres (3,7 miles) à l'est de la capitale, **Georgetown**, dans la **région guyanienne du Demerara-Mahaica**. LIAT exploite des vols passagers réguliers sans escale depuis Ogle par avion de transport régional à turbopropulseurs ATR vers **Port of Spain** et la **Barbade** ainsi que des vols directs vers d'autres îles caribéennes.

### **Comment se rendre au Centre de conférence Arthur Chung**

Le Centre de conférence Arthur Chung est situé à environ 7 kilomètres du centre-ville de Georgetown et à 46 kilomètres de l'aéroport international Cheddi Jagan. Restaurants, magasins de proximité, pharmacies, banques et autres services sont à disposition à quelques minutes de marche du Centre.

### **Services de taxi**

Il existe un service de taxi aéroportuaire officiel. Le prix de la course<sup>7</sup> depuis l'aéroport international Cheddi Jagan jusqu'à Georgetown est de 35 dollars des États-Unis ou 7 500 dollars guyaniens. Le prix de la course depuis l'aéroport Eugene F. Correia (Ogle) jusqu'à Georgetown est de 7 dollars É.-U.

Il est facile de se procurer un taxi à Georgetown. Les véhicules marqués appliquent des tarifs réglementés. Les courses en ville sont facturées à un tarif allant de 3 à 5 dollars É.-U. tandis qu'en dehors le tarif est de 6 dollars É.-U. ou davantage en fonction de la distance.

Il est toujours possible de négocier avec le taxi avant l'acceptation du service.

## **7. Centre de presse/informations destinées aux médias**

Les correspondants des médias pourront s'inscrire en ligne **entre le 22 novembre 2018 et le 10 janvier 2019**. Après cette date, ils pourront s'inscrire au centre d'accréditation et d'inscription du Centre de conférence Arthur Chung sur présentation d'une carte de presse en cours de validité et d'une pièce d'identité avec photo, aux heures prévues pour les formalités de préinscription et d'inscription. Les journalistes et les représentants des médias devront soumettre en ligne les documents ci-après<sup>8</sup> pour obtenir leur accréditation :

- Une photographie récente au format passeport ;
- Une carte de presse en cours de validité ;
- Une copie des pages du passeport sur lesquelles figurent la photographie et les signatures (pour les journalistes étrangers) ou une copie de la carte d'identité (pour les journalistes locaux) ;
- Une lettre d'introduction de leur rédacteur en chef ou de l'entreprise parrainant leur déplacement pour assister à la session. Les journalistes indépendants doivent fournir une lettre de l'organe de presse qui les envoie couvrir la Conférence ;
- Un formulaire d'accréditation dûment rempli.

Le formulaire de demande pourra être téléchargé à partir de la section réservée aux médias du site Web du pays hôte sur la dix-septième session du CRIC<sup>9</sup> ou de la page Web de la Convention consacrée aux médias<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web de l'aéroport à l'adresse : [www.ogleairportguyana.com](http://www.ogleairportguyana.com).

<sup>7</sup> Les courses peuvent être réglées habituellement en dollars guyaniens ou en dollars É.-U.

<sup>8</sup> Les documents doivent être soumis à l'adresse [www.unccd.int/cric-17-online-registration](http://www.unccd.int/cric-17-online-registration) et à l'adresse [www.glsc.gov.gy/forms/media-accréditation-application](http://www.glsc.gov.gy/forms/media-accréditation-application) (cliquer sur « Media Accreditation »).

<sup>9</sup> Voir note 8.

Pour obtenir des précisions sur la réglementation concernant les demandes de visa et l'importation de matériel de reportage au Guyana, prière d'utiliser le lien : <https://www.gra.gov.gy/24-traveller-s-information/86-arriving-passengers-information>.

Pour toute question concernant l'accréditation ou la couverture de l'événement, s'adresser à :

Courriel : [press@unccd.int](mailto:press@unccd.int)  
Télécopie : +49 228 815 2898/99

Pour les demandes concernant les médias dans l'enceinte de la conférence, s'adresser à :

M<sup>me</sup> Wagaki Wischnewski  
Téléphone : + 49 228 815 2820  
Portable : + 49 173 268 7593 (itinérance)  
Courriel : [wwischnewski@unccd.int](mailto:wwischnewski@unccd.int) avec copie à [press@unccd.int](mailto:press@unccd.int)

Pour les demandes concernant les médias à l'extérieur du site de la conférence, s'adresser à :

M. Royden James  
Spécialiste des relations publiques  
Guyana Lands and Surveys Commission  
Courriel : [rjames@glsc.gov.gy](mailto:rjames@glsc.gov.gy)  
Téléphone : +592-226-0527-9, poste 1010

Ces conditions s'appliquent aussi bien aux journalistes locaux qu'aux journalistes étrangers. Il est conseillé aux journalistes qui ont besoin d'un visa de demander rapidement leur accréditation, et il leur est recommandé de se préinscrire ou de s'inscrire rapidement s'ils doivent couvrir la séance d'ouverture. Après l'ouverture de la conférence, l'inscription sur place pourra prendre un certain temps.

Les correspondants des médias trouveront sur place un centre de presse entièrement équipé et réservé à leur usage exclusif.

Des renseignements supplémentaires et des informations actualisées destinées aux médias sur la Convention et la dix-septième session du CRIC seront disponibles sur le site Web du pays hôte consacré à la dix-septième session du CRIC<sup>11</sup> et la page Web de la Convention consacrée aux médias<sup>12</sup>.

## 8. Transports

Des renseignements concernant les moyens de transport locaux seront communiqués sur la page Web de la Convention sur la dix-septième session du CRIC<sup>13</sup> avant l'ouverture de la conférence et dans le Journal officiel pendant la conférence.

Des guichets d'information seront mis en place aux aéroports pour tout autre renseignement sur les services et les coûts de transport. Des renseignements à jour seront communiqués sur le site Web du pays hôte consacré à la dix-septième session du CRIC<sup>14</sup>.

## 9. Hébergement hôtelier

Les participants peuvent réserver une chambre d'hôtel par téléphone, télécopie ou courrier électronique ; il leur est vivement recommandé de s'y prendre à l'avance.

<sup>10</sup> Voir le lien [www.unccd.int/news-events?f%5B0%5D=news\\_type%3Aevents](http://www.unccd.int/news-events?f%5B0%5D=news_type%3Aevents).

<sup>11</sup> Voir le lien [www.glsc.gov.gy/forms/media-accreditation-application](http://www.glsc.gov.gy/forms/media-accreditation-application).

<sup>12</sup> Voir le lien [www.unccd.int/news-events?f%5B0%5D=news\\_type%3Apress\\_release](http://www.unccd.int/news-events?f%5B0%5D=news_type%3Apress_release).

<sup>13</sup> Voir le lien [www.unccd.int/convention/committee-review-implementation-convention-cric/cric17](http://www.unccd.int/convention/committee-review-implementation-convention-cric/cric17).

<sup>14</sup> Voir [www.glsc.gov.gy](http://www.glsc.gov.gy).

Ils trouveront sur la page Web de la Convention concernant la dix-septième session du CRIC une liste d'hôtels à Georgetown ainsi que les tarifs correspondants pour 2018.

## 10. Services et installations de conférence

### Conférence sans support papier

La dix-septième session du CRIC se déroulera sans support papier. Par conséquent, les documents officiels de la conférence et le Journal officiel ne seront pas imprimés et distribués, mais seront mis à disposition sous forme électronique sur le site Web de la Convention.

Un service d'impression de documents à la demande sera mis à la disposition des participants pendant la durée de la conférence.

### Interventions faites lors des réunions officielles

Dans sa résolution 72/19 sur le plan des conférences et dans le rapport que lui a soumis la Cinquième Commission sur ce sujet (document A/72/611), l'Assemblée générale a demandé à nouveau que des services de conférence de qualité soient offerts aux États Membres et aux autres participants aux réunions officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leur discours ou leur déclaration à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

### Manifestations et expositions en marge de la conférence

Le CRIC n'organisera pas de manifestation parallèle ni d'exposition en marge de la dix-septième session.

## 11. Poste, téléphone, télécopie et services Internet

Le **bureau de poste**, situé dans le complexe du Centre de conférence Arthur Chung, est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures.

Services de messagerie :

#### **FedEx Office Guyana**

125 Barrack Street

Georgetown

Ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 16 h 30, et le samedi de 8 heures à midi

Téléphone : +592 227-6976-9

#### **DHL Express**

50 E Fifth Street

Alberttown, Georgetown

Ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures

Téléphone : +592 225-7772/226-1967/226-2775

## 12. Cafétéria et restaurants

Sur le site du Centre de conférence Arthur Chung, plusieurs traiteurs proposent des services de restauration à prix modéré pour le personnel et les représentants en visite (petits-déjeuners, déjeuners, boissons et également collations pendant les pauses café). En outre, il y a plusieurs restaurants accessibles à pied depuis le Centre de conférence.

### 13. Agences de voyage

Les agences de voyage ci-après sont à la disposition des participants :

**Connections Travel Service**

6 Avenue of the Republic, Georgetown, Guyana

Téléphone : +592 227 2810, 227 2832

Courriel : [connections@connections.gy](mailto:connections@connections.gy)

**Muneshwers Travel Service**

45-47 Water Street, Georgetown

Téléphone : +(592) 227-6992/226-1487/227-8502/225-2947

Courriel : [muneshwerstravel@yahoo.com](mailto:muneshwerstravel@yahoo.com)

WhatsApp : +592 622 6645

**Frandec Travel Service**

129 Quamina & Carmichael Sts.

Georgetown, Guyana Georgetown

Téléphone : +(592) 226 3076

Courriel : [kathryn.eytleclean@frandec.com](mailto:kathryn.eytleclean@frandec.com)

### 14. Modes de paiement et services bancaires

#### Monnaie et taux de change

La monnaie officielle de la République coopérative du Guyana est le dollar guyanien (GYD).

Taux de change au mois d'octobre 2018 :

**1 dollar É.-U. = environ 208,8 GYD**

**1 euro = environ 239,3 GYD**

Les devises étrangères peuvent être changées à Georgetown dans les banques, les bureaux de change ou les hôtels.

Les banques dans les grands centres sont ouvertes de 8 heures à 14 heures du lundi au jeudi et de 8 heures à 14 h 30 le vendredi. Les banques commerciales sont fermées le week-end.

Les bureaux de change ci-après existent à Georgetown :

- Confidential Cambio – 29 Lombard Street, Werk-en-Rust, Georgetown ;
- A & N Sarjoo Cambio – 15-16 America Street, Georgetown ;
- L. Mahabeer & Son Cambio – 124 King Street, Lacytown, Georgetown ;
- Martina's Cambio and Variety Store – 19, Hinck Street, Robbstown, Georgetown ;
- Cambio Royale – 48 Robb Street, Lacytown, Georgetown ;
- R. Sookraj Cambio – 108 Regent Street, Lacytown, Georgetown ;
- F & F Foreign Exchange Enterprise Cambio – 25 'A' Water Street, Georgetown ;
- Commerce House Cambio – 93 Regent Street, Lacytown, Georgetown ;
- Gobind's Variety Store & Cambio – 96 Regent Street, Lacytown, Georgetown ;
- Dollar Empire Inc. Cambio – Lot 20 Regent Street, Robbstown, Georgetown.

#### Guichets automatiques bancaires

Des guichets automatiques sont disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans l'ensemble du pays.

Les principales cartes internationales sont acceptées à :

Scotia Bank  
Guyana, Carmichael Street Branch  
Lamaha St, Georgetown  
Téléphone : (592) 223-4357 ou 225-9305, postes 232 et 221  
Courriel : [bns.guyana@scotiabank.com](mailto:bns.guyana@scotiabank.com)

Comme dans la plupart des autres régions du monde, au Guyana également les cartes de crédit peuvent faire l'objet d'une utilisation frauduleuse. Il convient à cet égard de prendre les précautions d'usage.

### **Chèques de voyage**

Les chèques de voyage sont acceptés dans la plupart des banques, des bureaux de change, des hôtels et des magasins des grands centres commerciaux.

**Les pourboires** sont appréciés ; cependant, la plupart des hôtels et restaurants incluent le service dans leurs prix.

## **15. Formalités de police et de douane**

### **Réglementation sanitaire**

Les voyageurs qui viennent de pays présentant des risques de fièvre jaune ou qui ont transité par de tels pays peuvent être soumis à un dépistage de cette pathologie à leur arrivée au Guyana. Il est souhaitable que ces voyageurs demandent conseil à un médecin à propos de la vaccination contre la fièvre jaune. Tous les voyageurs soumis à cette obligation doivent être en possession d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune pour entrer au Guyana.

Au Guyana, le risque paludique est présent toute l'année, mais il est faible à Georgetown et en altitude. Il est conseillé de prendre des précautions en cas de déplacement en dehors de ces zones.

Les prescriptions vaccinales et recommandations aux voyageurs internationaux, y compris pour la fièvre jaune et le paludisme, sont publiées sur le site Web de l'Organisation mondiale de la Santé<sup>15</sup>.

### **Visas**

Un passeport d'une durée de validité d'au moins six mois est exigé pour entrer au Guyana. Les passeports doivent comporter une page de visa vierge et complète pour approbation. Avant leur arrivée au Guyana, les citoyens d'un certain nombre de pays<sup>16</sup> doivent posséder un visa, lequel peut être obtenu auprès de l'ambassade ou de la représentation diplomatique du Guyana dans le pays de résidence. Les personnes qui n'ont pas besoin d'un visa avant leur départ pourront sans difficulté en obtenir un à leur arrivée à l'aéroport.

Les participants qui ont besoin d'un visa doivent en faire la demande électroniquement en renseignant le formulaire prévu à cet effet à l'adresse [staging.doc.gov.gy](http://staging.doc.gov.gy)<sup>17</sup> et en présentant une copie numérisée de la page de leur passeport comportant les données biométriques. En cas de difficulté à accomplir la procédure électroniquement, il convient de remplir le formulaire de demande de visa manuellement<sup>18</sup> et de le transmettre avec une copie de la page du passeport comportant les données biométriques et une photographie au secrétariat par courriel à l'adresse suivante : [accreditation@unccd.int](mailto:accreditation@unccd.int).

---

<sup>15</sup> Voir le lien [www.who.int/ith/ith-country-list.pdf?ua=1&ua=1](http://www.who.int/ith/ith-country-list.pdf?ua=1&ua=1).

<sup>16</sup> Si vous avez besoin d'un visa, consultez le lien suivant : [www.minfor.gov.gy/visa-entry-requirements-countries](http://www.minfor.gov.gy/visa-entry-requirements-countries).

<sup>17</sup> Prière de se reporter au site Web mentionné pour obtenir les instructions nécessaires.

<sup>18</sup> Le formulaire de demande de visa pour le Guyana peut être téléchargé à l'adresse : [www.minfor.gov.gy/visa-application-form](http://www.minfor.gov.gy/visa-application-form).



Pour obtenir gratuitement un visa, les participants à la dix-septième session du CRIC devront fournir les pièces ci-après :

- Une lettre d’invitation à la dix-septième session du CRIC émanant du secrétariat de la Convention ;
- Un passeport en cours de validité (valable encore six mois après la date d’entrée sur le territoire) ;
- Un formulaire de demande de visa dûment rempli ;
- Une photographie au format passeport.

Des renseignements complémentaires sur les conditions de visa sont disponibles sur le site Web du Ministère des affaires étrangères à l’adresse [www.minfor.gov.gy/visa-entry-requirements-countries](http://www.minfor.gov.gy/visa-entry-requirements-countries). Les consuls honoraires sont invités à consulter la page [www.minfor.gov.gy/mission](http://www.minfor.gov.gy/mission).

Coordonnées :

Téléphone : +592-226-1606/7/8 ; ou

Courriel : [minfor@guyana.net.gy](mailto:minfor@guyana.net.gy)

### **Réglementation douanière**

Pour de plus amples informations sur les procédures douanières, les participants sont invités à consulter le site Web de l’Administration fiscale guyanienne (Guyana Revenue Authority) à l’adresse suivante : [www.gra.gov.gy/24-traveller-s-information/86-arriving-passengers-information](http://www.gra.gov.gy/24-traveller-s-information/86-arriving-passengers-information).

Des renseignements complémentaires sur les formalités d’immigration et réglementation douanière peuvent être obtenus auprès des ambassades, des consulats ou des hauts-commissariats du Guyana ou sur le site Web du Ministère des affaires étrangères du Guyana<sup>19</sup>.

## **16. Informations d’ordre général concernant le lieu de la conférence**

### **Informations sur Georgetown**

Georgetown, capitale du Guyana, est le plus grand centre urbain du pays, d’une population de 118 363 habitants au recensement de 2012<sup>20</sup>. Elle est située sur la côte atlantique, sur la rive orientale de l’estuaire du Demerara, et fut surnommée la « cité-jardin des Caraïbes ».

### **Tourisme**

Des informations d’ordre général concernant le Guyana peuvent être obtenues sur les sites Internet suivants : <http://exploreguyana.org> et [www.guyanatourism.com](http://www.guyanatourism.com).

### **Climat**

Au mois de janvier, Georgetown connaît une nébulosité pratiquement constante avec un ciel couvert ou principalement nuageux environ 71 % du temps. Les températures quotidiennes minimum sont d’environ 24 °C, et sont rarement inférieures à 22 °C ou supérieures à 25 °C. Les températures quotidiennes maximum sont d’environ 28°C, et sont rarement inférieures à 27 °C ou supérieures à 30 °C. Le temps est assez humide pendant ce mois avec des périodes de pluie. Les jours ont une durée pratiquement constante pendant tout le mois de janvier.

<sup>19</sup> Voir le lien [www.minfor.gov.gy](http://www.minfor.gov.gy).

<sup>20</sup> Voir le lien [www.statisticsguyana.gov.gy/census.html#comp](http://www.statisticsguyana.gov.gy/census.html#comp).

**Électricité**

À Georgetown, la norme de tension est de 110 V et la norme de fréquence de 60 Hz.  
Un adaptateur et/ou un transformateur peuvent être nécessaires pour certains appareils.

**Heure locale**

TMG – quatre heures.

---